



Compte-rendu du CHSCT Finances du Finistère du 10 novembre 2020

Ce CHSCT s'est tenu en audioconférence. 3 Organisations Syndicales étaient représentées : **Solidaires Finances**, FO et la CGT.

Délégation de **Solidaires Finances** : Béatrice Hamon et Sarah Benet.

Solidaires Finances a lu une déclaration liminaire en ouverture de ce CHSCT :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/290/actualite/chsct/129-chsct-du-10-novembre-2020-declaration-liminaire.html>

Nous y avons évoqué la situation sanitaire qui se dégrade très fortement et amène un nouveau confinement avec la mise en application de nouvelles mesures restrictives.

Solidaires Finances rappelle que le télétravail, des horaires aménagés, la protection des personnes vulnérables (ASA) sont des mesures essentielles et primordiales qui doivent être favorisées.

Pour **Solidaires Finances**, bon sens et intelligence doivent prévaloir quant à la déclinaison des décisions nationales, et n'interdisent pas des décisions locales plus protectrices tant pour les agents que pour les usagers.

En préambule de cette réunion, Mme Brigant informe les participants de ce CHSCT qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, un rendez-vous hebdomadaire sera programmé tous les vendredis à 10 H à compter du 20 novembre 2020. Il en sera de même avec les chefs de service tous les vendredis après-midi.

En réponse aux déclarations liminaires de **Solidaires Finances** et de FO, la Présidente du CHSCT estime que les Organisations Syndicales sont trop sévères sur le sujet de l'anticipation du télétravail.

Elle rappelle que les commandes d'ordinateurs ont bien été passées, mais que le matériel n'a pas été

livré en quantité suffisante, car il a fallu desservir en priorité les zones classées rouge.

Mme Brigant indique qu'un recensement a été effectué auprès des agents. Il s'avère qu'un nombre important d'agents refuse le télétravail, et qu'aucun texte n'oblige un agent à télétravailler s'il ne le veut pas.

Les consignes ont été passées aux chefs de service sur l'aménagement des horaires.

Également, un nouveau recensement va être fait concernant les agents en situation fragile. Dans le cas où un agent en situation fragile ne pourrait pas être en présentiel ou en télétravail, une ASA serait accordée.

Mme Bouvet remplace Mme Brigant à la Présidence de ce CHSCT.

I/ Point sur la situation sanitaire

Il a été demandé au Docteur Guilloud si tous les agents vulnérables ont été contactés ?

Le Docteur Guilloud répond négativement et attend que les agents la contactent.

Solidaires Finances rappelle que beaucoup d'agents n'ont pas osé l'appeler, vu que le médecin de prévention avait admis avoir placé en ASA trop rapidement, lors du premier confinement, des agents qui auraient pu rester en présentiel.

De plus, certains agents ont peur d'être stigmatisés.

Solidaires Finances estime que l'appréhension des agents à prendre contact avec le médecin de prévention est donc légitime.

Il faudrait que ce soit le Docteur Guilloud qui entreprenne cette démarche auprès des agents.

Le Docteur Guilloud nous explique que bon nombre d'agents lui ont demandé de ne pas être placés en télétravail. Certains ne veulent pas non plus être isolés dans un bureau.

Solidaires Finances rapporte également que des chefs de service n'ont pas sondé les agents, et n'ont pas émis de suggestions sur le télétravail.

De même, il semblerait que des services de caisse soient ouverts plus souvent que d'autres services, provoquant un afflux d'utilisateurs qui s'y rendent pour des questions d'ordre fiscal, les autres services étant ouverts seulement sur rendez-vous.

Le risque d'exposition et de contagion est donc plus important pour les agents de ces postes.

La Direction assure que les statistiques ne démontrent pas une hausse significative de l'accueil dans ces postes, ouverts, au même titre que les autres, uniquement sur rendez-vous.

M. Salaun rappelle que dans d'autres départements, les accueils continuent d'être ouverts sans rendez-vous.

Une Organisation Syndicale estime que les modalités d'organisation du télétravail, lors de ce nouveau confinement, vont poser des problèmes, sachant que toutes les tâches ne sont pas télétravaillables.

Il est en effet prévu 3 jours en télétravail et 2 jours en présentiel (dévoués aux tâches non télétravaillables).

Les Organisations Syndicales souhaitent que le vade-mecum fasse l'objet d'une meilleure communication envers les agents.

Solidaires Finances demande à la Direction de revoir sa copie quant à l'organisation du télétravail, notamment en matière de documentation.

Notre Organisation Syndicale estime qu'à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles : il faut que la Direction accepte que les agents apportent les documents de travail chez eux. Cela permettrait un gain de temps, et une mesure en faveur de l'écologie également.

Solidaires Finances demande à la Direction de faire plus confiance à ses agents en télétravail.

Solidaires Finances revient aussi sur la réticence des agents à se porter volontaires au télétravail à cause des nouveaux équipements fournis par la direction : les TINY (unités centrales miniatures accompagnées d'un écran, clavier, souris) qui

doivent être connectées à la box internet par un câble ethernet.

Selon **Solidaires Finances**, le problème qui peut se poser est que, selon l'endroit où est placée la box, la quantité de câble devra être plus ou moins importante.

M. Salaun comprend ce questionnaire, et indique que la Direction fournira des prises CPL (courant porteur en ligne) qui permettront le lien avec la box sans avoir à relier une quantité importante de câble ethernet.

Il y a actuellement 250 TINY en stock. Pour l'instant, 125 agents ont été recensés par les chefs de service. Une relance va être effectuée.

Certains agents hésitent aussi à se mettre en télétravail à cause du manque d'un 2^{ème} écran qui est souvent indispensable.

M. Salaun signale qu'il existe des écrans de 24 à 27 pouces qui peuvent permettre de travailler sur 2 fenêtres assez grandes en même temps.

M. Salaun indique, par ailleurs, que certains CHSCT ont financé ces écrans pour les agents en télétravail.

Solidaires Finances interroge la Direction sur une possible reconnaissance en maladie professionnelle d'un agent souffrant de séquelles suite à une contagion à la covid-19 sur son lieu de travail.

Le Docteur Guilloud pense que l'accident de travail peut être pris en compte à condition que le lien puisse être prouvé. Elle va se renseigner.

Les Organisations Syndicales demandent que les protocoles sanitaires soient à nouveau rappelés aux agents : le port obligatoire du masque semble parfois oublié par certains.

Mme Bouvet fait part, en effet, de certains chefs de service qui font remonter le manque de civisme de certains collègues malgré des rappels réguliers au protocole sanitaire.

L'inspectrice de la santé et de la sécurité au travail se propose de venir faire de la pédagogie sur les sites pour lesquels la Direction estimera cette démarche nécessaire.

Les Organisations Syndicales approuvent cette proposition.

II/ Etude des fiches de signalement

Solidaires Finances souligne des tensions qui apparaissent entre les agents en présentiel, en ASA, ou en télétravail, à l'heure où, justement, la solidarité devrait être plus forte que tout.

Solidaires Finances demande que, dans certaines fiches de signalement, notamment celles qui concernent un conflit entre 2 agents ou plus, figurent également les témoignages des agents présents, et ce, dans le but d'analyser la situation dans sa totalité, et éviter ainsi un dossier à charge sur un seul agent.

III/ Etude des fiches CHS

Les fiches hygiène et sécurité ont été vues. Aucun point particulier n'a été soulevé.

En revanche, **Solidaires Finances** a demandé que les fiches CHS réalisées par les collègues du SIE de Châteaulin figurent sur le PV de ce CHSCT.

IV/ Etude des fiches accident

Solidaires Finances a demandé que certaines fiches soient plus détaillées.

En effet, les explications de l'accident sont quelquefois trop succinctes, et ne permettent pas de connaître les causes de l'accident, et donc d'apporter d'éventuelles solutions.

V/ Recensement sur les besoins des télétravailleurs

Actuellement, 17 télétravailleurs sont recensés par le biais de conventions (donc hors covid-19).

9 télétravailleurs souhaitent être équipés avec du matériel qui limitent les troubles musculosquelettiques, 6 agents n'ont pas formulé de demandes, et 2 n'ont pas répondu au recensement des besoins.

Les équipements souhaités sont des rollers mousse, des souris verticales, et des porte-documents.

Au vu de la situation sanitaire, les Organisations Syndicales souhaitent un élargissement des dépenses de petit matériel aux télétravailleurs covid qui en seraient déjà équipés au bureau.

VI/ Point sur le budget

Mme Blavec nous apprend que la réserve de 6 % ne serait pas levée, ramenant le budget CHSCT, pour

2020, à 124 477 € au lieu des 131 945 € prévus.

A ce jour, il reste 20 507 € à utiliser, dont 6 567 € dans l'enveloppe du médecin de prévention.

Pour information, toute dépense engagée doit être soldée pour le 15 décembre 2020.

Il est donc proposé que le CHSCT finance :

- La recharge des trousseaux de secours.
- L'acquisition d'écrans de 27 pouces pour les télétravailleurs.
- Le financement de fauteuils pour certains télétravailleurs.

Solidaires Finances propose que le CHSCT finance des flacons de gel hydroalcoolique (2 par agent).

Solidaires Finances réprovoque cette réunion plénière du CHSCT en audioconférence, rendant impossible une suspension de séance pour discuter des propositions de l'Administration.

Mme Bouvet propose qu'une audioconférence soit organisée l'après-midi du mardi 10 novembre, entre membres du CHSCT, afin de pouvoir se concerter sur l'utilisation du budget 2020.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, **Solidaires Finances** exige que le montant éventuel remonté à la centrale soit restitué pour le budget de 2021.

La Direction en prend note et fera remonter la requête.

Solidaires Finances a demandé où en est la commande des masques inclusifs : la commande a été passée et la Direction attend la livraison.

Solidaires Finances rappelle que les masques chirurgicaux offrent une meilleure filtration, et propose donc au CHSCT de financer des masques chirurgicaux.

Après concertation, les Organisations Syndicales, estimant que la dotation en masques est une obligation de l'employeur, demandent que la totalité des masques chirurgicaux présents à la direction (23 195) et dans les services (13 000) soient distribués en intégralité aux agents.

Cette démarche permettrait d'éviter que tout le stock soit jeté une fois atteinte la date de péremption.

Les Organisations Syndicales refusent le financement de fauteuils et d'écrans de 27 pouces pour les télétravailleurs au motif qu'il s'agit de dépenses d'équipement incombant à la Direction.

VII/ Révision du Document Unique Covid-19

La Direction Générale a revu le DUERP suite au covid-19. De nouvelles lignes ont été rajoutées.

Les Organisations Syndicales acceptent que ces lignes soient rajoutées, mais n'émettront pas d'avis sur le fond, puisque c'est une obligation de l'employeur.

Toutefois, **Solidaires Finances** rappelle que la Direction Générale a créé ses propres risques en supprimant les guichets vitrés, et en créant les open spaces.

Solidaires Finances demande, une nouvelle fois, que les consignes des gestes barrières soient répétées régulièrement aux agents.

VIII/ Points divers

Défibrillateurs

Les défibrillateurs font l'objet d'un contrat d'entretien de 3 ans.

Exercices incendie

Les exercices incendie vont continuer, mais au vu de la crise sanitaire, et du plan vigipirate, l'exercice d'évacuation ne concernera que les guide-files, serre-files, et les agents nouvellement arrivés sur le site.

Vigipirate

Une Organisation Syndicale demande comment se décline le plan vigipirate dans le département ?

Pour Mme Bouvet, les consignes demeurent.

Certains sites conservent la présence de vigiles. Mais aucune nouvelle consigne n'est à souligner.

Les Organisations Syndicales ont constaté qu'aucun rappel des consignes n'a été fait aux agents.

Visites de sites par le CHSCT

Les visites de sites CHSCT vont reprendre, en respectant scrupuleusement les gestes barrières.

Aussi, afin d'éviter trop de mouvements sur les sites, les Organisations Syndicales ont convenu que les agents seraient avertis par courriel de la

visite, avec toutes les explications qui accompagneraient physiquement ces délégations.

Si des agents souhaitent faire état de problèmes, d'interrogations, ou toutes autres demandes, il leur sera indiqué le nom des membres CHSCT qui participeront à ce déplacement.

De même, cette délégation sera composée, à minima, d'un représentant de l'Administration, de l'assistante de Prévention, et d'un représentant de 2 Organisations Syndicales.

Il est donc prévu une visite à la trésorerie de Landerneau, à Quimper Ty Nay suite à l'installation des collègues du SPF et en prévision de l'installation d'une partie des agents du Braden, et une visite pour les SIP de Brest en prévision du premier mouvement du NRP au 1^{er} janvier 2021.